Bidonville rom à Gennevilliers: la justice ordonne son démantèlement

Nanterre, 4 mai 2017 (AFP) -

Le tribunal de grande instance de Nanterre s'est prononcé en référé jeudi pour l'expulsion de Roms d'un bidonville de Gennevilliers (Hauts-de-Seine), installé depuis plusieurs mois sur un terrain appartenant à l'État.
Dans une ordonnance dont l'AFP a obtenu copie, le tribunal a ordonné,"si besoin avec le concours de la force publique, l'expulsion" des occupants du bidonville "à l'expiration d'un délai de quatre mois".
Le tribunal argue du "caractère dangereux de l'occupation à la fois pour les occupants eux-mêmes et pour les automobilistes", le bidonville étant installé entre deux voies rapides, à quelques mètres d'une route nationale.
Des élus de Gennevilliers, dont le maire (PCF), avaient bloqué il y a une semaine l'accès à cette nationale, la RN315, pour protester contre l'État qui, selon eux, ne "fait rien" depuis des mois.
La préfecture des Hauts-de-Seine avait indiqué la semaine dernière "être dans l'attente de cette décision de justice pour pouvoir agir".
Le maire Patrice Leclerc a prévenu qu'il organiserait un nouveau blocage de la RN315 le 10 mai "si rien ne bouge" d'ici là.
Le bidonville, sans accès à l'eau potable, abrite entre 100 et 200 personnes selon la mairie, environ 80 selon la préfecture. Médecins du monde, une des rares associations à oeuvrer régulièrement dans le campement, installé à l'été 2016, a indiqué pour sa part avoir comptabilisé quelque 300 personnes, originaires de Roumanie, pour moitié des enfants non scolarisés.
cal/jf/sd

Afp le 04 mai 17 à 14 31.

TX-PAR-FSB71

Tous droits de reproduction réservés